

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00818

Numéro SIREN : 805 160 306

Nom ou dénomination : COTIS PAR.COM

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2018 sous le numéro de dépôt 5405

Désignation de l'entreprise SASU COTIS'PAR.COM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 14 cours Gambetta 43570 COTIGNAC		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 8 0 5 1 6 0 3 0 6 0 0 0 1 7		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, 31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AB	265 520
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS 7 038 6 530
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU 17 149 6 120
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
IMMobilisations corporelles (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI 12 400 12 400
	TOTAL (II)		BJ 314 758 BK 24 188 290 570
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
ACTIF CIRCULANT	Marchandises	BT	BU 25 348 25 348
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY 2 546 2 546
	Autres créances (3)	BZ	CA 11 420 11 420
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG 33 038 33 038
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)		CJ 72 355 CK 72 355
	Frais d'émission d'emprunt à étailler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Comptes de régularisation	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 387 113 IA 24 188 362 925
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP (3) Part à plus d'un an CR
	Classe de réserve de propriété :* Immobilisations	Stocks	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SASU COTIS'PAR.COM</u>		Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 56 000 ..)		DA 56 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
Réserve légale (3)		DD
Réserves statutaires ou contractuelles		DE
Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG
Report à nouveau		DH 667
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 53 676
Subventions d'investissement		DJ
Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (I) DL 110 344
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
		TOTAL (II) DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
		TOTAL (III) DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 103 865
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)	DV 45 119
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 58 128
	Dettes fiscales et sociales	DY 21 333
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes		EA 24 134
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
		TOTAL (IV) EC 252 581
Ecart de conversion passif*		(V) ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V) EE 362 925
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C 1D 1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 162 106
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU COTIS'PAR.COM				Néant <input type="checkbox"/>							
		Exercice N									
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	703 437	FB		FC	703 437				
	Production vendue	FD		FE		FF					
	biens *										
	services *	FG		FH		FI					
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	703 437	FK		FL	703 437				
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO	1 500				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 284				
	Autres produits (1) (11)					FQ	10				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	706 233				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	509 835				
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 944)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 204				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	63 456				
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 115				
	Salaires et traitements*					FY	71 770				
	Charges sociales (10)					FZ	14 996				
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*			GA	10 658				
			- dotations aux provisions*			GB					
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD					
	Autres charges (12)					GE	739				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	671 832				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	34 401				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	9				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Défauts positifs de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	9				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 503				
	Défauts négatifs de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	5 503				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 494)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	28 906				

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SASU COTIS'PAR.COM		Néant	
Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	40 540
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)			41 540
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HD	13 113
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	143
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			13 256
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)
Impôts sur les bénéfices *			(X)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			
5 - BÉNÉFICE OU Perte (Total des produits - total des charges)			
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires A9
Exercice N			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Charges exceptionnelles
Charges exceptionnelles			13 091
Pénalités, amendes fiscales et pénales			22
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			143
Participation exceptionnelle			40 540
Produits des cessions d'éléments d'actif			1 000
Exercice N			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures
			Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU COTIS'PAR.COM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 362 926 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 53 677 euros.

L'exercice a une durée de **12 mois**, recouvrant la période du **01/01/2017 au 31/12/2017**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 5 757 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Cession de parts sociales et modification des Dirigeants à compter du 20 Novembre 2017.

Augmentation du capital de 55 100€ suivie d'une réduction de capital de 20 000€ en date du 21 Décembre 2017.

Transformation de la société en Société par Actions Simplifiée en date du 6 Janvier 2018.

H1

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	265 520			265 520
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	265 520			265 520
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 550	5 019		13 569
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 700			16 700
- Matériel de transport	10 000		5 000	5 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 570			1 570
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	36 820	5 019	5 000	36 839
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 600	4 800		12 400
Immobilisations financières	7 600	4 800		12 400
ACTIF IMMOBILISE	309 940	9 819	5 000	314 759

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
--	-------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-------

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	5 019		4 800	9 819
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	5 019		4 800	9 819

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	5 000			5 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	5 000			5 000

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	265 520
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	265 520

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 645	3 394		7 039
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 791	3 932		10 723
- Matériel de transport	6 380	3 333	4 856	4 857
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 570			1 570
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	18 386	10 659	4 856	24 188
ACTIF IMMOBILISE	18 386	10 659	4 856	24 188

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 26 368 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	12 400		12 400
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 547	2 547	
Autres	11 421	11 421	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	26 368	13 968	12 400

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 56 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 14,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 100	19,00
Titres émis pendant l'exercice	4 000	14,00
Titres remboursés pendant l'exercice	1 100	19,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	14,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 252 582 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	103 866	22 790	81 076	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 128	58 128		
Dettes fiscales et sociales	21 334	21 334		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	69 254	59 854	9 400	
Produits constatés d'avance				
Total	252 582	162 106	90 476	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :

(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Electricité np	649
Prov charge locative	99
Prov honorairesjuridique	600
Prov frai sind rembt anticip-empr.c	2 945
Prov honor.com.cptes	1 140
Prov frais de télécommunications	149
Prov debours jurid.	1 200
Int.courus s/emp.aup.etablit.crédit	253
Dettes provis. pr congés à payer	2 167
Charges sociales s/congés à payer	635
Prov taxe apprent.a payer	559
Prov fpc a payer	934
Prov fpc a payer	481
Prov cvae	64
Total	11 876

H1

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

	Secteur d'activité	31/12/2017
Chiffre d'affaires marchandises		703 438
TOTAL		703 438

H1

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

*Certificé conforme
l'Associée unique*

COTIS'PAR.COM

Société Par Actions Simplifiée au capital de 56 000.00 €
Siège social : 14 cours Gambetta
83570 COTIGNAC
805 160 306 RCS DRAGUIGNAN

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRE DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU
30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le trente juin, à dix-neuf heures ,

la société JLM INVEST représentée par Madame Martine IMBALZANO - Présidente, agissant en qualité d'associée unique de la société COTIS'PAR.COM, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Puis l'associée unique déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition du commissaire aux comptes, au siège social, dans le délai convenu ; par ailleurs il a été communiqué le rapport spécial sur les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales répondant au critère de la significativité défini à l'article L.227-11 du Code de commerce.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport du président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 53 676.94 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 53 676.94 €

- Une somme de 5.600.00 €

Représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Une somme de 48.076.94 €

Affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et la société JLM INVEST, associée détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'Associée unique

Le Président